



Brionne, le 13 juillet 2011

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez choisi d'engager votre entreprise dans la dynamique de notre Association PURE, pour la transition du marché des peintures et des produits de revêtements vers des produits et des formules plus saines, plus sûres et respectueuses de l'environnement.

En rejoignant PURE, vous bénéficiez du partage des meilleures pratiques avec les autres adhérents, du soutien technique et de l'accompagnement à la labellisation PURE, de l'utilisation de l'identité visuelle de marque PURE et aussi de la valorisation de vos produits labellisés.

De votre côté, en adhérant à l'Association, vous vous engagez à respecter l'esprit et la lettre de nos principes consignés dans la Charte Ethique jointe à ce dossier. Vous pourrez aussi, si vous le souhaitez, proposer votre candidature au Comité de Contrôle. Le Comité de Contrôle de PURE regroupe trois collèges de parties prenantes (celui des experts, celui de la société civile et celui des producteurs & distributeurs). Il a la double mission de valider les candidatures à la labellisation après le rapport d'audit du certificateur et aussi celui de piloter l'évolution dans le temps du référentiel.

Voici le récapitulatif des conditions d'adhésion :

ADHERENT PRODUCTEUR LABELLISABLE

- Droit d'entrée : 5 000 € / an
- 0,1% du C.A. des produits vendus sous label PURE **GRATUIT EN 2011**

ADHERENT FILIERE (fournisseur, distributeur, grossiste)

- Droit d'entrée : 500 € / an

ADHERENT EXPERT / PARTIE PRENANTE

- Adhésion gratuite

✂

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'ASSOCIATION PURE

Nom de l'Entreprise :

Métier de l'Entreprise (producteur, fournisseur, revendeur, grossiste, etc.) :

Prénom : Nom :

Fonction :

Courriel : Téléphone :

Je souhaite :

- Adhérer à l'Association PURE
- Proposer mes produits à la labellisation PURE
- Proposer ma candidature au Comité de Contrôle de l'Association PURE

Date, signature et cachet de l'entreprise